



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de convocation :

10/10/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGES, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, OLIVE Denis, Claudie SERRE, Maryse NOGUES, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Amande IGLESIAS, Caroline MERLE, Melissa OBBiH, Nicole HERISSON, Georges LLOBET, Danielle POUDADE, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Naïma METLAINE (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Annabelle ALLESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Yassine SEBHAOUI (pouvoir à Caroline PAGES), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE).

Absente : Melle Jade SAVOYE

Mme Danielle POUDADE e a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/77 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGION POUR LA CREATION D'UN TIERS-LIEUX DANS L'ANCIENNE MAIRIE

La Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2021, dans laquelle la commune postule à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en vue de la mise en place ou du développement de 300 tiers-lieux structurants en France.

Notre projet consiste en la création d'une Fabri'que illoise, dans deux bâtiments dont l'un porte un nom prédestiné, la Fabrica. Ancienne armurerie militaire dans une muraille du moyen-Age, puis moulin à huile et théâtre, c'est désormais un tiers-lieu artisanal, autour du vélo (Caminade) avec cantine solidaire.

Le second site associé, situé à 200 m, est quant à lui plutôt tourné sur l'administratif, le télétravail, dans les locaux de l'ancienne mairie de la commune.

Deux sites et trois partenaires, une association à l'origine du projet vélo, une mairie et une Communauté de Communes. La Communauté de Communes, compétente pour le développement économique, mais aussi les médiathèques, pourra apporter son soutien quant au développement de services aux entreprises et pour proposer, dans les espaces de vie, des ateliers lecture ou des activités en lien avec la culture, ainsi qu'une possible délocalisation de la Maison France Service (bureau relais). Ces trois partenaires se sont associés pour le bien-être du territoire et de ses habitants, avec la volonté affirmée de proposer des lieux d'échanges et de services, dans un milieu rural où les services publics se font rares.

Le maître d'ouvrage sera la commune, propriétaire du futur tiers-lieu administratif / bureaux partagés salle de réunion, avec convention de partenariat avec les deux autres structures.

Afin de mettre en œuvre ce programme, quelques investissements sont nécessaires : création d'une salle de réunion en RdC, équipements téléphoniques et Wifi dans tout le bâtiment, matériel audio-vidéo pour permettre la réalisation de vidéoconférence, photocopieur, imprimante. Une consultation a été réalisée auprès de différentes entreprises spécialisées, et le coût de ces équipements s'élève à **21 643,78 € HT** et une subvention de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pourrait être accordée.

Les frais de fonctionnement peuvent être également aidés, dans la limite de 15 000 €, pour le personnel, les frais de téléphonie et la communication.

Le dossier est évalué à **34 000 € / an**, avec l'embauche de deux agents à 30 h pour faire vivre le site et proposer les services aux entreprises (secrétariat, accueil téléphonique, etc).

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des investissements nécessaire à la Fabrique illoise, tiers-lieux numérique avec services aux entreprises et cantine solidaire, pour un coût de **21 643,78 € HT**.

VALIDE le plan de financement correspondant :

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	25	%	5 410,94 €
Autofinancement	75	%	16 232,84 €

APPROUVE le fonctionnement nécessaire à la Fabrique illoise, tiers-lieux numérique avec services aux entreprises et cantine solidaire, pour un coût de **34 000 € HT / an**.

VALIDE le plan de financement correspondant :

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	50	%	15 000 €
Autofinancement	50	%	19 000 €

VALIDE LA DEMANDE GLOBALE A LA REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE 20 410,94 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 NOVEMBRE 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER